



JEUDI 20 JUIN 2019

# Rassemblement des Confréries de Charité de Normandie

sous la Présidence de nos Évêques

## Basilique de Lisieux

PROGRAMME

8h30 - Procession des Confréries - Tintenelles - Bannières et chaperons

11h - Messe à la Basilique

12h30 - Déjeuner

16h - Conférence de Monseigneur J.C. Boulanger

17h - Salut au Saint Sacrement



**DOSSIER DE PRESSE**

## Les Charités Normandes

Les Confréries de Charité sont un élément très riche de notre patrimoine normand, facteur important de liens de proximité dans notre monde rural en pleine mutation. Malgré cela, elles sont trop souvent mal connues, perçues comme simple survivance folklorique d'un passé révolu. Or, la renaissance chaque année d'une ou deux confréries montre combien elles sont un outil d'avenir.



### **L'HISTOIRE DES CONFRERIES**

Les confréries de Charité datent du **Moyen Âge** ; les plus anciens livres de charités en attestent : ainsi la confrérie d'Orbec aurait été fondée en 1006, Broglie en 1017, Lisieux vers 1055, Menneval en 1080, Ailly en 1144... La Charité de Réville aurait même participé à l'enterrement de Guillaume la Conquérant et figure à ce titre sur la tapisserie de Bayeux. Attestées dès la fin du IX<sup>e</sup> siècle à Rouen, elles se sont multipliées assez rapidement, – on en trouvait plusieurs par paroisse de la ville –, et ont essaimé très vite dans le monde urbain, comme dans le monde rural, de toute la province ecclésiastique de Rouen. Celle-ci s'étendait alors au-delà des frontières actuelles de l'ensemble Haute et Basse Normandie : Poissy, par exemple, appartenait à cette province ecclésiastique et on a retrouvé trace de la confrérie de charité.

Les confréries médiévales normandes, ou charités (ce nom est surtout attesté à partir du XV<sup>e</sup> siècle), ne sont pas des confréries caritatives : leur rôle n'est pas de secourir les pauvres, les malades ou les voyageurs. Ce sont des **confréries de dévotion**, placées sous le patronage d'un ou plusieurs saints, érigées, comme l'attestent les écrits les plus anciens, pour permettre de **mieux vivre entre frères et sœurs la vertu de charité : secours mutuel et union de prière.**

Les membres cherchent à mettre en pratique entre eux la vertu de charité. Ainsi, il est tout d'abord charitable envers son frère ou sa sœur de **prier** pour lui, ou avec lui. La prière commune ne s'arrête pas avec la mort des membres : les confréries prient pour tous, « ***tant vifs que trépassés*** ». Une fois par an, au moins, la confrérie se rassemble pour une messe en l'honneur de son saint patron ;

**Révolution** : toutes les confréries sont interdites par décret du 18 Août 1792 et tous leurs biens confisqués. Mais beaucoup continuent d'œuvrer car ... on continue de mourir. Le concordat les rétablit officiellement le 23 fructidor an IX (10 septembre 1801). Le préfet de l'Eure leur rend même hommage en ces termes, leur conférant, par là-même, leur statut d'association charitable laïque :

*«Considérant que depuis quelques temps, l'indifférence et l'oubli semblent atteindre l'homme au cercueil, considérant que toutes les nations offrent dans leurs différents usages l'exemple de respect que nous devons aux dépouilles de l'humanité, il est déclaré que dans tous les lieux où il existera une réunion de citoyens vertueux qui se sont volontairement dévoués à rendre les derniers devoirs aux morts, ces citoyens sont invités à montrer les premier l'exemple du respect pour les débris de l'humanité.»*



Dès les années 1980, les premières **formations** à l'accompagnement des familles en deuil et à la célébration des funérailles voient le jour. Les frères de Charité sont fortement incités à suivre ces formations et dans une note diocésaine officielle il est clairement dit que :

*«les frères de charité peuvent avoir une grande place dans l'évolution et la mise en place de cette nouvelle forme de célébration. En général ils sont*

*bien implantés dans la population, ont un signe (le chaperon) et leur appartenance à l'Union Diocésaine des Charités donne une dimension d'Eglise».*

Les frères qui ont suivi plusieurs sessions de formation ne sont pas rares.

Parallèlement, sur le plan civil, **la législation évolue**, essentiellement en ce qui concerne le monopole, et la formation des porteurs. C'est ainsi que dans la loi la spécificité de nos confréries, associations charitables laïques, attestées depuis plusieurs siècles, est prise en compte et qu'en conséquence les frères de charité sont dispensés de la formation officielle.

Aujourd'hui, les confréries continuent d'assurer bénévolement leur rôle funéraire, mises au caveau traditionnelles ou retour d'urne après incinération.

Parce qu'elles sont une tradition vivante, nos confréries continuent d'évoluer tant dans leurs règlements que dans leur recrutement, leur mode de fonctionnement : leur histoire s'enrichit sans cesse.

## LE PATRIMOINE DES FRERES DE CHARITE : TENUE ET ORNEMENTS

Après cette évocation de l'histoire de nos confréries, il est bon de se pencher sur l'aspect important du patrimoine actuel représenté par la tenue des frères de Charité qui se compose du chaperon ou de la dalmatique, éventuellement de la barrette du surplis ou de la soutanelle.

**La barrette** : très utile autrefois quand on allait par tous les temps, et en faisant souvent deux ou trois lieues, chercher les défunts, la barrette est moins utilisée aujourd'hui. Les anciennes sont souvent très usagées en raison même de leur utilité !

**La soutanelle**, courte ou longue, permettait aux frères d'avoir toujours une tenue générale correcte. Certaines confréries l'ont conservée, d'autres la remettent en usage. Le rabat est plus rare.



**Le chaperon**, toujours superbe, varie en couleur et en forme.

Plus ou moins long, avec ou sans rond, vestige du "capelle" (sans doute le portait-on autrefois sur la tête), de couleurs variées bleu ou vert pour les plus anciens, généralement rouge au XIXème, rappelant ainsi la dévotion au St Sacrement, noir pour les inhumations, portant brodé soit la date de création de la confrérie ou la date de confection du jeu de chaperons, ils sont aussi plus ou moins larges. En général ils portent l'effigie du St Patron de la confrérie et une Vierge ou un ostensor.

Les broderies sont en cannetille (*fil métallique très fin plaqué d'or ou d'argent tourné en spiral et traversé d'un fil de lin*) sur plumetis (*petit coussin constitué de morceaux d'étoffe découpés en forme et servant de support pour le piquage des aiguilleté de cannetille*).

Certains frères portent une tenue spécifique : ce sont les tintenelliers, qu'on appelait aussi autrefois "clocheteux". Beaucoup ont une dalmatique, ou tabar, superbe et très brodée.

Longtemps la Charité de Hauville a porté l'habit, hélas aujourd'hui abandonné, fruit de l'histoire locale, mais la confrérie de St Léonard (en Seine Maritime près de Fécamp) continue à marquer sa différence en portant le surplis blanc. Elle est ainsi facilement reconnaissable dans tous les rassemblements.



Le patrimoine des confréries se compose en outre des attributs du frère, torche, bannière, tintenelles et croix, et du mobilier : coffre, ou banc de la charité, livre de charité ou matrologe, chambre ou maison de charité, vaisselle de la charité. Il ne reste que peu d'images ou agrès de charité.

Les torches de Charité sont parfois très travaillées et colorées, certaines sont réellement superbes. Il y a là vraiment un patrimoine très

riche et peu connu : on ne peut que souhaiter voir publier un jour le remarquable travail photographique accompli par M. Schmidt sous la direction de Mme Verschoote.

Ce patrimoine, cet enracinement dans le passé donne leur force aux confréries d'aujourd'hui pour accomplir leur service.



## LES CHARITES AUJOURD'HUI

**Confrérie** : de l'origine du moyen âge nous avons gardé ce sens de la **fraternité** entre les membres (frères actifs) et aussi avec les anciens : par exemple, il y a quelques temps dans une confrérie les frères se sont relayés pour conduire chaque jour à l'hôpital de Rouen la femme d'un chariton gravement malade.

Cette dimension se vit ordinairement dans la **convivialité**.

**Inhumation et accompagnement des familles** : C'est le rôle principal aujourd'hui des frères de charité.

La nouvelle loi funéraire, qui a vu disparaître le monopole des pompes funèbres aurait pu présenter un danger. Cependant, le législateur a tenu compte de notre

spécificité et a autorisé le maintien du service bénévole des sociétés charitables laïques selon les traditions locales, sans exiger la procédure d'habilitation et la formation professionnelle.

Lorsqu'il s'agit d'un enterrement civil, les frères ne portent pas le chaperon, signe d'Église, afin de respecter la volonté du défunt. Leur service reste bénévole, et le souci d'assurer une inhumation belle et digne reste premier.



En ce qui concerne les inhumations religieuses catholiques, le service appelle une formation pour les frères et sœurs qui assurent l'accompagnement des familles et sont chargés de préparer, animer voire diriger la prière lors de la célébration. C'est une mission que nous donne notre évêque et dont il nous rappelle régulièrement l'importance.

Le Chaperon, surtout lorsqu'il s'agit d'une inhumation animée par des laïcs revêt une grande importance car il est tout à la fois signe d'Église et signe de proximité.

### **Tournées vers l'avenir**

Les confréries sont une chance pour nos villages où elles permettent de créer des liens entre les habitants et ce n'est pas par hasard que des maires viennent demander comment il faut faire pour recréer une confrérie. Sur le plan civil, nous sommes une association "laïque" (association loi de 1901) ; selon les demandes des familles, les frères offrent leurs services pour les inhumations civiles : nous ne portons pas alors le chaperon, signe d'Église, mais la confrérie porte dans sa prière tous ceux qu'elle a porté en terre.

Elles sont une chance pour l'Église, car les frères sont signe de proximité, témoins de la foi, appel à se donner. Les évêques de Normandie sont toujours impressionnés quand ils voient le jour du rassemblement une église remplie d'hommes et de femmes.

Elles sont une chance pour nos jeunes qui trouvent dans la confrérie une occasion de servir, d'être reconnus, de s'inscrire dans une histoire et d'en écrire une nouvelle page.



## Témoignage : Les Frères de Charité et l'accueil

Par Pierre Marechal - Frère de Charité dans l'Eure

Les Frères de Charité, ils sont bien connus pour leur service auprès des familles en deuil. Alors... C'est quoi pour eux l'accueil ?

Les Sœurs et les Frères de Charité, vous les voyez donc lors de la célébration des funérailles. Funérailles... Il faut savoir que souvent, ils ont gommé ce mot de leur vocabulaire. Bien sûr, ils ne négligent en rien cette célébration mais ils ont adopté comme mot, comme service devrais-je dire : « l'accompagnement des familles en deuil. » C'est *l'accueil* de ceux qui souffrent, qui souffrent du deuil. L'accompagnement, ça commence au coup de téléphone qui annonce la nouvelle et... pour des drames comme la mort d'un enfant, une mort accidentelle brutale, un suicide, ... ça peut être long, très long. Il faut rencontrer la, ou les personnes qui souffrent et les accompagner. Ce service, il n'est pas visible mais il est indispensable. Les femmes ont généralement un meilleur charisme pour faire cela, pour rencontrer les personnes en souffrance, pour *accueillir* les mots que la souffrance d'une séparation brutale fait sortir du cœur. Dans une Confrérie, comme dans tout groupe, chacun a des dons différents : jeunes ou moins jeunes pour la force, hommes ou femmes pour la première rencontre, hommes ou plutôt femmes pour le suivi de l'accompagnement. C'est pourquoi, depuis une bonne dizaine d'années, le Grand Maître en fonction a insisté pour que des femmes soient « Sœurs de Charité » tout comme à l'origine et jusqu'à la révolution.

Les Frères de Charité, ils sont au service de ceux qui souffrent. Alors... Ils sont très sensibles à ceux qui sont frappés par la misère qu'entraîne souvent la perte de l'emploi. Il faut *accueillir* le désemparé de la vie. Il y a la fraternité de l'accueil mais aussi l'argent qu'ils reçoivent en dons et dans les quêtes lors des célébrations, il est essentiellement destiné à venir en aide. Si vous voyez des Sœurs et des Frères réunis autour d'un rafraîchissement, ou d'un café bien chaud, après une célébration, ne vous faites pas de fausses illusions, c'est un temps de fraternité où l'on peut faire le point sur « l'accompagnement de la famille en deuil, » sur « l'accompagnement d'une famille dans la misère » sur *l'accueil* de ceux qui sont tombés sur le seuil. Jésus nous a demandé d'aimer notre prochain, il vaut mieux prendre modèle sur le bon Samaritain que de passer de l'autre côté et ignorer la personne qui souffre (Lc 10, 31-33). Les Sœurs et les Frères sont souvent engagés dans une, ou plusieurs œuvres caritatives, pour « *faire l'accueil* » pour accompagner ceux qui souffrent de la misère.

Les Frères de Charité, ils sont au service de ceux qui souffrent. Alors... Ils *accueillent* des « tout seuls » Ce peut être : accompagner une « vieille mamie » pour faire ses courses de la semaine ; organiser un repas simple mais fraternel pour réunir, faire se rencontrer des « tout seuls » qui ne seront plus désormais tous seuls ; inviter à déjeuner à la cafétéria le « tout seul » qui gagne quelques piécettes devant l'entrée du super marché en jouant de la musique... quand tout le monde passe sans le voir, ou en faisant semblant.

Chez les Sœurs et les Frères de Charité, les vrais accueils sont multiples mais toujours discrets.

Le rassemblement des Confréries de charité de Normandie est organisé par les responsables diocésains de l'Eure : **Michel de Vaumas, Christian Hue**  
et du Calvados : **Dominique Letorey, Jean-Aymé de Sanderval**